

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023**

Le onze décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 06 décembre 2023.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Richard FRANCE, Jérôme NAMOURIC, Aude REMY, Fabrice VERSINI.

Excusés : Joël RONDET (pouvoir à Marie-Christine Frachon), Raphaëlle ROSSI, Alexandre GAUTHIER, Sophie FAVRE Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD METRAL.

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

Ordre du jour :

- A- Approbation des compte-rendu des conseils municipaux des 23 octobre 2023 et 27 novembre
- B- Délibérations
 - 1- Décision modificative n° 2 au budget 2023
 - 2- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
 - 3- Subventions aux associations locales pour remboursement des frais de location de la salle des fêtes
 - 4- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique
 - 5- Nouvelles modalités administratives, techniques et financières de construction et de gestion des installations d'éclairage public
 - 6- Réforme des attributions de logement sociaux : passage à la gestion en flux
 - 7- Bibliothèque : épuration du stock de livres
- C- Questions diverses

Les procès-verbaux des conseils municipaux précédents seront approuvés à la prochaine réunion.

Point 1- Décision modificative n°2 au budget primitif 2023

Suite à ses précédentes décisions, le maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2023 comme suit :

Arrivée de Aude Rémy

FONCTIONNEMENT- dépenses

Article	BP	DM	Consolidé
65548- autres contributions	9 300,00	-612,00	8 688,00
6541- non valeurs	0,00	+612,00	612,00

INVESTISSEMENT- dépenses

Article	BP	DM	Consolidé
2031- Frais d'études	20 000,00	+2 960,00	22 960,00
21318- autres bâtiments publics	714 595,20	-2 960,00	711 999,20

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget n° 2 ci-dessus présentée

Point 2- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le Maire fait part au conseil municipal de la liste des dépenses d'investissement à valider avant le vote du budget prochain :

Article M14	Désignation	Montant	(imputation M57)
- 2128	aménagement aire de jeux	1 320 €	212
- 21318	remplacement fenêtres	4 300 €	2131
- 2151	travaux de voirie	800 €	2151
- 2162	fonds anciens	450 €	21621
- <u>2184</u>	mobilier	<u>1 000 €</u>	2184
	7 870 €		

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus

Point 3- Subventions aux associations locales pour remboursement des frais de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 175€ à l'Amicale des donateurs de sang pour sa collecte du 12 octobre (montant égal à celui de la location de la salle des fêtes)

Point 4- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

Le maire propose au conseil municipal de d'augmenter le temps de travail d'un agent des services techniques actuellement à 27h30, afin que la commune dispose de 2 agents à temps complets, et propose la suppression du poste d'adjoint technique à 31h30 admis à la retraite, dont le temps de travail a été répartis sur les autres postes.

Aude Rémy demande d'où vient l'augmentation des besoins en personnel technique (espaces verts...). Marie-Christine Frachon explique : plus de bâtiments dont plusieurs vieillissants, beaucoup d'espaces verts et absence d'utilisation des produits phytosanitaires qui nécessite plus d'interventions ; elle ajoute que comparativement aux autres communes de même taille, les services techniques de Rochetoirin sont peu nombreux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition.

Point 5 - Nouvelles modalités administratives, techniques et financières de construction et de gestion des installations d'éclairage public.

Ajournée, la commune restant dans l'attente d'informations complémentaires

Point 6- Réforme des attributions de logements sociaux : passage à la gestion en flux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » telle qu'il leur a été transmis

Point 7- Epuration du stock de livres de la bibliothèque

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'épuration du stock de livres de la bibliothèque selon la liste leur a été transmise.

Questions diverses : distribution des colis de fin d'année – inauguration de la cantine- vœux
Fin de séance à 19h20